

N° 70
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

26 janvier 2016

**PROPOSITION DE LOI
ORGANIQUE**

*relative à la nomination à la présidence du conseil
d'administration de l'Agence française pour la
biodiversité.*

*Le Sénat a modifié, en première lecture, la
proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 2055, 2107, 2629 et T.A. 495.

Sénat : 364 rect., 607 et 609 (2014-2015).

Article 1^{er}

① Le tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution est ainsi modifié :

② 1° Après la cinquième ligne, est insérée une ligne ainsi rédigée :

③ «

Agence française pour la biodiversité	Présidence du conseil d'administration
--	---

 » ;

④ 2° La seconde colonne est ainsi modifiée :

⑤ a) Aux deuxième, trentième, trente et unième, trente-neuvième et quarante-quatrième lignes, les mots : « Président-directeur général » sont remplacés par les mots : « Présidence-direction générale » ;

⑥ b) Aux troisième, quatrième, sixième, neuvième à quinzième, dix-huitième à vingtième, vingt-deuxième à vingt-huitième, trente-deuxième à trente-sixième, quarante-troisième, quarante-cinquième, trois fois, et dernière lignes, le mot : « Président » est remplacé par le mot : « Présidence » ;

⑦ c) Aux cinquième, septième, huitième, dix-septième, trente-septième, trente-huitième et quarantième à quarante-deuxième lignes, les mots : « Directeur général » sont remplacés par les mots : « Direction générale » ;

⑧ d) À la seizième ligne, le mot : « Gouverneur » est remplacé par le mot : « Gouvernorat » ;

⑨ e) À la vingt et unième ligne, les mots : « Administrateur général » sont remplacés par les mots : « Administration générale » ;

⑩ f) À la vingt-neuvième ligne, le mot : « Contrôleur » est remplacé par le mot : « Contrôle » ;

- ⑪ g) À la quarante-cinquième ligne, le mot : « délégué » est remplacé par le mot : « déléguée » ;
- ⑫ 3° à 8° (*Supprimés*)

Article 2

(Supprimé)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 janvier 2016.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER